



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2018

Présents : Olivier BERTHET, Pascal FAYOLLE, Emeric FORESTIER, Nadine GONIN, Sylvie JAMBON, Fabrice LONGEFAY, Yves MATHIEU, Maurice MEGARES, Laurent METGE-TOPPIN, Martine MORION, Martin TRESCA

Excusés : Xavier BRUNETIERE, Catherine CHAMOMARD
Marie-Pierre BAROUX a donné pouvoir à Pascal FAYOLLE
Andrée GAUTHIER a donné pouvoir à Martine MORION.

Secrétaire de séance : Sylvie JAMBON

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 25 octobre 2018.

2 Proposition de résilier la convention d'utilisation de la maison associative dès qu'une nouvelle convention sera rédigée pour l'utilisation de l'ensemble des bâtiments communaux par les associations

Martine Morion donne le compte rendu de la réunion de la commission associations. Il est proposé au conseil municipal de résilier la convention d'utilisation de la maison associative actuelle dès qu'une nouvelle convention sera établie pour l'utilisation de l'ensemble des bâtiments communaux par les associations. Cependant, cette convention sera proposée en amont aux deux associations utilisatrices de la maison associative. Olivier Berthet donne lecture de l'objet de la future convention qui sera travaillée en commission. Le Maire demande l'avis du conseil et celui-ci approuve à l'unanimité.

3 Assistance juridique - avenant concernant le montant de l'adhésion pour l'année 2019

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au service assistance juridique du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône. Ce service permet d'obtenir des conseils juridiques à la demande concernant tous les domaines de l'activité communale. Un extranet est également accessible aux adhérents où de nombreuses notes sont en ligne. Les services de l'assistance juridique organisent également des rencontres thématiques. Le coût de ce service pour l'année 2019 est de 1 355 €. Pour rappel, il était de 1 305 € cette année.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4 Garantie d'emprunt HBVS (Résidence La Cascade) : Demande d'allongement de la dette de 10 ans

Monsieur le maire rappelle que la commune garantie à 100 % depuis 2008, des emprunts de la société HBVS concernant la résidence La Cascade. Un emprunt de 95 373 € (se termine en 2057) et un emprunt de 735 989 € (se termine en 2042). Des efforts financiers ont été demandés aux organismes de logements sociaux par l'Etat notamment une réduction de loyer de solidarité afin de compenser la baisse des APL. Le conseil d'administration d'HBVS a décidé l'allongement de sa dette de 10 ans. Ce rallongement permet de réduire les annuités et de contribuer à l'équilibre financier. HBVS propose un rallongement de 10 ans de l'emprunt de 735 989 €. Nadine Gonin demande si la commune est cautionnaire pour d'autres emprunts. Le maire répond affirmativement et pour un montant de 1 400 000 € pour des prêts contractés par HBVS, SEMCODA et la Résidence Courajod. Laurent Metge-Toppin émet des réserves sur cette demande. Le conseil municipal accepte à la majorité (10 pour et 3 abstentions).

5 Décision à prendre concernant la destination de l'ancienne caserne (location ou non)

Monsieur le maire rappelle que ce point a déjà été abordé lors du conseil municipal du mois d'août, aujourd'hui, une décision doit être prise sur la destination de ce local. Il indique que lors de la réunion de la commission travaux, ce point n'a pas été tranché. Une discussion s'engage sur le devenir de ce local. Certains membres du conseil proposent de le louer pour une courte durée (1 an renouvelable), d'autres l'installation d'un commerce ou de transférer la bibliothèque. Après

vote, le conseil municipal à la majorité décide de garder le local et de ne pas le louer (6 pour louer et 7 voix pour ne pas louer).

6 Gratification d'une stagiaire accueillie au secrétariat de mairie

Monsieur le Maire informe que le secrétariat a accueilli Morgane Flores-Garcia pendant 18 semaines dans le cadre de son cursus scolaire (Bac Pro ARCU (accueil relations clientèle usagers)). Elle s'est beaucoup investie notamment au sein de la bibliothèque. Il propose de lui attribuer une gratification d'un montant de 400 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7 Soutien à l'association des Producteurs de Bourgogne en Beaujolais et action en justice

Monsieur le maire informe que l'association des producteurs de Bourgogne en Beaujolais souhaite le soutien de l'ensemble des maires des communes du Beaujolais dans le cadre du recours au Conseil d'Etat déposé par l'APBB afin de s'opposer au nouveau cahier des charges de l'appellation Bourgogne publié en novembre 2017. Cette association avait obtenu en 2014, l'annulation du cahier des charges Bourgogne concernant la délimitation de 2011 et les dispositions imposant des contraintes particulières aux exploitants du Rhône. La commune avait déjà apporté son soutien à l'époque. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de soutenir moralement l'association APBB et laisse le soin à cette dernière d'engager une action en justice

8 Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Monsieur le maire présente le rapport 2017. Il précise que le captage de l'eau provient de la nappe alluviale de la Saône à Saint Georges de Reneins. Pour 2017, les fuites sur le réseau représente 25 % du rendement. Il y a eu 6 kms de canalisation qui ont été renouvelées. La qualité de l'eau est 100 % conforme. Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

DIA :

- Maison route des cèdres : avis favorable
- Maison rue Jean Cottinet : avis favorable
- Parcelle Montée de la source : avis favorable

Questions diverses :

Urbanisme :

Sylvie Jambon demande où en est la modification du PLU pour 2019. Yves Mathieu explique que la commission s'est réunie et propose le changement de destination d'anciens cuvages (Route de Salles, Route d'Arnas, le Gonnu), une demande pour la création d'une zone tourisme-loisirs pour la création de cabanes dans les arbres au Bois du Néron et la création d'une zone Ae au Crêt de Charnat.

Communication :

Sylvie Jambon demande si une communication pourrait être faite sur les commerçants installés à Blaceret le vendredi dans le flash municipal.

Travaux :

Fabrice Longefay demande où en sont les travaux d'accessibilité pour les bâtiments communaux qui doivent être terminés en 2021. Yves Mathieu répond que l'accessibilité de la mairie se termine, pour l'église, une dérogation sera demandée et concernant la voirie, rien n'est prévu pour l'instant.

Voirie :

Laurent Metge-Toppin demande où en est le projet de ralentissement du Fond de Blacé. Yves Mathieu répond que l'étude faite par le Département a été reçue et étudiée en commission. Le projet consiste en un dos d'âne vers la caserne des pompiers un autre à hauteur du clos des orphelins, un rétrécissement avec un cheminement piétonnier entre la caserne et le chemin du Bief et une surélévation au carrefour chemin du Bief/chemin de Saint Fons pour un coût de 35 500 € TTC. La commission propose de ne pas réaliser l'ensemble du projet mais simplement les dos d'âne et des priorités à droite chemin

de Saint Fons et chemin du Bief. Ces propositions seront revues avec le Département. La solution retenue par la commission sera présentée aux habitants du secteur. La décision définitive sera prise lors du prochain conseil municipal.

CAVBS :

Monsieur le maire informe que trois élus (Yves Mathieu, Maurice Mégares et Sylvie Jambon) ont participé au relais des élus sur le parcours du semi-marathon lors du marathon du Beaujolais nouveau du 17 novembre. Martine Morion présente sur un ravitaillement précise que nombreux Blacéens ont participé.

Pascal Fayolle fait un point sur une réunion de la commission économie de l'agglo (le projet de l'Ave Maria suit son cours, les parcelles au village d'Epinay sont vendues, projet de réhabilitation aux grands moulins).

Restaurant scolaire :

Fabrice Longefay informe qu'avec la loi alimentation, il y aura une obligation de servir 20 % de repas bio d'ici 2022. Blacé respecte déjà cette exigence puisque il y a un plat bio tous les jours et un menu bio complet tous les mois.

Cérémonie du 11 novembre 2018 :

Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont animé la cérémonie et informe d'un courrier de remerciements reçu d'une famille.

Informations diverses :

Martine Morion rappelle la distribution des sacs jaunes le jeudi 6 décembre de 18h à 20h en mairie
Elle rappelle la distribution des colis aux personnes âgées le samedi 15 décembre le matin.

Vœux du Maire : Ils auront lieu le vendredi 4 janvier 2019 à 19h00

Prochain conseil municipal : 10/01/2019